



## **CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DES CLUBS**

### **EURÉLIEN GOLF TOUR 2023**

**Le 02 Avril 2023 – Golf du Perche**

**Le 13 Mai 2023 – Golf du Bois d'O**

**Le 16 Septembre 2023 – Golf de Chartres Fontenay**

## **Règlement et note d'organisation de la compétition**

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.  
Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.*

### **1- Conditions de participation.**

*Compétition par équipes ouverte aux joueuses membres et licenciées **amateurs** en 2023 de l'Association Sportive du Club (licence de type 1) qu'elles représentent dans un des clubs de l'Eure et Loir à jour de sa redevance à la Ligue et au Comité départemental au moment de l'inscription de l'équipe.*

**Ces conditions s'appliquent à toutes les AS avec terrain.**

**Cette épreuve est ouverte aux jeunes à partir de la catégorie minime ; elle est non-fumeur.**

**Questionnaire de santé** : les participants devront attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où ils n'auraient pas avoir répondu négativement à toutes les questions.

*Pour participants mineurs il s'agit de leur questionnaire de santé spécifique.*

*Le comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueuses titulaires du Médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « Buggy : Yes ».*

**Les licencié(e)s d'une AS (licence ffg de type 1) dont la licence est transférée sont qualifié(e) dans la nouvelle AS (licence ffg de type 1) six mois après le transfert.**

### **2- Formule de jeu.**

## **Stroke Play.**

### **3- Format de jeu.**

Messieurs : 2 rencontres en Foursome, 1 rencontre en 4 balles, 2 rencontres en individuel.

Dames : 1 rencontre en Foursome, 2 rencontres en individuelle.

### **4-Engagements et inscriptions.**

- Nombre d'équipes par club : 1.
- Nombre de participants maximum par club et par journée : 12 dont 4 féminines.
- Nombre maximum d'inscriptions possibles par club sur l'extranet pour la compétition : 24 dont 12 féminines.

**Inscription des équipes sur l'extranet au plus tard le : 15 mars 2023.**

**Inscription des joueuses et joueurs auprès du Comité Départemental une semaine avant chaque tour.**

### **5-Droits de jeu (green fee).**

- Abonné(e)s permanents du golf organisateur de la journée de compétition : Gratuité.
- Non abonné(e)s permanents du golf organisateur de la journée de compétition :
  - 15 € maximum pour les joueurs et joueuses de 18 ans et moins.
  - 36 € pour les joueurs et joueuses de + de 18 ans.

### **6-Déroulement de la compétition.**

- Marques de départ :
  - Messieurs : Blanches.
  - Dames : Bleues.
- Départs du trou N°1 dans l'ordre suivant :
  - Foursomes messieurs,
  - Foursome dames,
  - Individuels messieurs,
  - Individuelles dames.
  - Quatre balles messieurs.

### **7-Classements.**

- Par équipe pour chacune des journées.
  - Au total des scores cumulés suivants :
    - La meilleure carte en foursome messieurs.
    - La carte en foursome dames.
    - La carte en 4 balles messieurs.
    - La meilleure carte en individuel(le) dames et messieurs.
- Au total des scores des 3 journées pour le classement final.
- Départage sur la dernière journée, puis, si nécessaire, sur les précédentes.

#### **Forfait :**

- Equipe : L'équipe forfait sur une journée se verra attribué la plus mauvais score de l'équipe classée en dernière place de la journée de compétition + 40 au titre de la pénalité pour forfait.
- Sur une composante (Foursome, 4 balles, individuel(le)s) ; L'équipe ou l'individuel(le)s forfait se verra attribué le plus mauvais score de la composante + 10 au titre de la pénalité.

### **8-Récompenses.**

- *Un trophée, remis en jeu chaque année, est attribué au club vainqueur.*
- *Une coupe pour les équipes podium.*

## **9- Comité d'épreuves.**

*Si nécessité, le comité d'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement et est seul en mesure de traiter les éventuelles réclamations.*

- *Comité d'épreuve : Le Président de CD28-FFG et/ou le responsable de la commission sportive du CVD28-FFG,*
- *Si présent l'arbitre désigné par le CD28-FFG pour la journée,*
- *Un représentant du golf et/ou du club recevant la journée de compétition.*

## **10-Divers.**

*Les règles relatives au comportement figurant dans les règles locales et fédérales s'appliquent intégralement pendant la compétition.*

***Stricte application des règles sanitaires en vigueur à chacune des journées de la compétition.***